

Crabe bleu

14 mars

Actualités ministérielles EEE

- Listes complémentaires**
- Plan d'action sur les voies d'introduction**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Listes complémentaires EEE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les espèces actuellement réglementées en métropole :

Rappel : 2 niveaux de réglementation

L.411-5 (niveau 1) : interdiction de libération dans l'environnement

L.411-6 (niveau 2) : en plus, interdiction de : importation, transport, détention, utilisation, commercialisation

Les espèces actuellement réglementées en métropole :

Arrêtés du 14 février 2018 (animal / végétal) modifiés par l'arrêté du 10 mars 2020 :

Niveau 1 : Animaux : 11 espèces, 5 genres, 1 famille. Végétaux : 0

Niveau 2 : Animaux : 30 espèces. Végétaux : 36 espèces.

Uniquement des espèces réglementées au niveau UE.

2 nouvelles listes proposées :

3^{ème} complément européen

- Nouveau règlement d'exécution (30 espèces – 6 végétales, 24 animales)
- Vote prévu le 19 mai 2022
- Position des Etats membres mitigée

Rappel : règlements d'exécution en 2016, 2017, 2019

1^{er} complément national

Liste nationale : autorisée par le règlement 1143/2014 : Article 12 /
« les Etats membres peuvent établir une liste nationale des EEE préoccupantes pour un Etat membre et peuvent appliquer les restrictions édictées au niveau du règlement »

- Révision de la liste proposée au CNPN (session du 23 mars 2021)
- 7 taxons (animaux : 5 espèces; végétaux : 2 espèces)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Espèces proposées – arrêté B (EEE nationales)

ANIMAUX



Callinectes sapidus
Crabe bleu

Niveau 1



Portunus segnis
Crabe bleu

Niveau 2

Les conséquences des arrêtés :

- Possibilité de mise en place d'opérations de lutte encadrées par le préfet, avec intervention éventuelle sur des terrains privés
- Modification des seuils de détention dans la réglementation FSC des spécimens réglementés (niveau 2)
- Arrêt de la commercialisation et de la production des espèces de niveau 2 (vente, élevages)
- Contrôles aux frontières pour les importations d'espèces de niveau 2, et contrôles des établissements détenteurs



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les conséquences des arrêtés :

- **Déclaration pour les particuliers détenteurs de spécimens d'espèces animales de niveau 2**
- **Déclaration de stocks commerciaux pour les établissements vendant des espèces de niveau 2, et élimination**
- **Régime d'autorisation pour les établissements de recherche et de conservation pour les aspects de transport, importation, utilisation, détention (espèces de niveau 2)**
- **Introduction des espèces de niveau 1 soumise à autorisation préfectorale**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action sur les voies d'introduction et de propagation



Objectifs du plan

- Concevoir une trame d'actions visant à prévenir les introductions et la propagation d'EEE sur le territoire français.
- Volonté d'un plan de l'Etat français et non du MTE : implication d'autres ministères.
- Plan sur la période 2022-2030, révision à T+5
- Demande de l'UE :
 - Voies non intentionnelles
 - EEE réglementées au niveau européen



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier de réalisation

- **Août / septembre : écriture**
- **Octobre : consultations + Conseil national de la protection de la nature (CNPN)**
- **Janvier : Comité national de la biodiversité (CNB)**
- **Février : consultation du public, finalisation du plan**
- **Mars : campagne de communication et notification à l'UE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contenu du plan

TYPOLOGIE DES ACTIONS :

- **Communication, sensibilisation, formation**
- **Elaboration de guides de bonne conduite**
- **Evolution du cadre réglementaire**
- **Contrôles et surveillance en matière de biosécurité**

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNES :

Etat (centrales ministérielles, services déconcentrés), Opérateurs, filières professionnelles (établissements de présentation au public, de production, de vente)

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE NATIONALE EEE :

Deux documents distincts, le plan d'action approfondit certaines actions de la SNEEE

Action	Intitulé	Années : 2020 à 2030										
		22	23	24	25	26	27	28	29	30		
VOLET TRANSVERSAL												
1	Faciliter l'appropriation de l'enjeu EEE par l'ensemble des acteurs concernés	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
2	Renforcer la coopération interministérielle et les synergies entre réglementations, autour d'une approche « One Health »	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
3	Contrôler l'importation d'EEE, notamment outre-mer			Red								
4	Renforcer les contrôles dans les établissements détenant et commercialisant des EEE réglementées	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
5	Limiter l'introduction et la propagation par le commerce en ligne d'EEE réglementées			Red								
6	Développer les connaissances sur les EEE, y compris sur les émergentes			Red								
7	Prévenir la propagation d'espèces via l'utilisation d'outils tels que la cartographie et la surveillance participative			Red								
8	Renforcer le dispositif réglementaire sur le EEE pour les territoires ultramarins		Red									



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*